



Rénovation thermique des logements : Nicolas Hulot sort les armes

Par Jean-François Buet, Président de la FNAIM



Pour un pacifiste la méthode est plutôt digne d'un braconnier. Taxer encore et plus lourdement les propriétaires, leur imposer un bonus-malus sur le modèle de l'automobile, les obliger à effectuer les travaux avant toute vente au risque de voir les droits de mutation augmenter, les obliger à prendre en charge une partie des frais de chauffage du locataire... la liste est longue.

Pourquoi sanctionner les propriétaires au lieu de les accompagner dans ces obligations de travaux ? Tous les propriétaires ne pourront pas les réaliser dans un délai si court. De plus cette initiative va creuser davantage le clivage entre les propriétaires modestes et les plus aisés. Sans compter que ces mesures vont se répercuter directement sur le prix de vente ou de location.

Depuis 2009 la FNAIM accompagne le Plan Bâtiment Durable, mais s'acharner sur les propriétaires les plus modestes n'est pas acceptable. Pour un gouvernement qui dit vouloir augmenter l'offre des logements, il ne fait que pénaliser les Français.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Ethique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

Contact presse :

Galivel & Associés

Relations Presse Immobilier

21-23, rue Klock

92110 Clichy

Tél. : 01 41 05 02 02

galivel@galivel.com